



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 6 pouvoirs	

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_055 : Culture - Soutien à la formation des jeunes

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 27 janvier 2025,

Ce dispositif a été créé pour soutenir les associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes du territoire.

Il est rappelé que le dispositif s'adresse aux associations dont l'action répond aux conditions suivantes :

- Le siège de l'association est situé sur la communauté de communes Plaine Limagne.
- Le nombre de jeunes, issus d'au moins 2 communes de la communauté de communes.
- L'activité concernée est située sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne.

L'aide porte exclusivement sur la formation et est proportionnelle au nombre de jeunes de moins de 16 ans. La subvention de la communauté de communes s'élève à 12 € par élève de moins de 16 ans.

Le montant de la subvention est plafonné à 1 500 € par association.

Une enveloppe annuelle de 15 000 € est proposée au budget pour financer ce dispositif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures des associations et proposent de valider les demandes de subventions suivantes :

Association	Siège	Activité	Nombre de jeunes	Total €
AS Collège Diderot	Aigueperse	Multisports	98	1 176 €
Union Sportive Maringoise	Maringues	Football	101	1 212 €
Jeanne d'Arc Maringues	Maringues	Danse/Gym	71	852 €
Danza Club	Randan	Danse/Renforcement	39	468 €
Aigueperse Basket Club	Aigueperse	Basketball	129	1 500 €
Union Sportive Laïque Aigueperse	Aigueperse	Danse/Gym	116	1 392 €
Tennis Club Maringues	Maringues	Tennis	23	276 €
AS Collège Saint-Joseph	Maringues	Multisports	61	732 €
Pro Patria	Maringues	Multisports	102	1 224 €
Judo Club Randan	Randan	Judo	49	588 €
Judo Jujitsu Maringues	Maringues	Judo/Jujitsu	58	696 €
Totaux			847	10 116 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2025
- d'autoriser le lancement d'un deuxième appel à candidatures au cours de l'année 2025.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement